



« NEW ENGLAND TOURS »

12 jours - 10 nuits

Un circuit qui vous fera découvrir une autre Amérique !

1.240 miles - 1.996 km

Découvrez **une autre Amérique, authentique**, au cœur du **Nouveau Monde**. Les adorables villages aux maisons blanches blotties autour de leur clocher attirent tous ceux qui aspirent à une existence paisible. Les petits ports tranquilles, les phares solitaires, les maisons coloniales témoigneront d'une véritable sérénité et réveilleront la nostalgie d'une Amérique d'antan.



*Boston, MA
Salem, MA
Portland, ME
Acadia Nat'l Park
Bar Harbor, ME
White Mountains
Mount Washington
Green Mountains
New Haven, ME
Cape Code, MA
Plymouth, MA
Boston, MA*

AMERICAN MOTORS TRAVEL – AMT PROMOTION

www.american-motors-travel.com – info@amtpromotion.fr

73, avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge Tél. : 01.47.46.09.58 – Fax : 01.47.46.14.09 – IATA 20258361

RCS Nanterre 441 869 187 00019 - Licence IM092100119 - RCP HISCOX 178658 - Garantie Financière APST - APE 7911Z



Programme * - « New England Tours – 12 jours / 10 nuits »

Jour 1

Hôtel « Best Western Plus Roundhouse Suites » à Boston

Jour 2

Hôtel « Best Western Plus Roundhouse Suites » à Boston



Jour 3

145 miles / 233 km

Hôtel « Best Western Merry Manor Inn » à Portland



Paris > Boston, MA

- ✈ Convocation des participants à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.
- ✈ Envol à destination de Boston et arrivée dans l'après midi.
- ✈ Formule « **Accompagnée** » : accueil à l'aéroport et transfert jusqu'à votre hôtel
- ✈ Formule « **Autotour** », prise du véhicule à l'aéroport.

Boston, MA

- ✈ Formule « Accompagnée & Mototour » : transfert à notre centre de location et prise de la moto. Vérification du parcours et informations sur le voyage.
- ✈ **Visite de Boston**, ville phare de la Nouvelle-Angleterre. Ici règne une qualité de vie à l'européenne, des vieux quartiers qui s'apparentent plus au **Vieux Monde** qu'au **Nouveau**.
- ✈ Visitez le centre ville en empruntant le **Freedom Trail** un circuit à pied, qui permet de découvrir les principaux monuments historiques et les vieux quartiers. Vous arrivez à **Faneuil Hall Market Place**, place pavée à l'ancienne, qui marque le centre historique. Il y règne une atmosphère de kermesse où jongleurs et musiciens font le spectacle pendant que vous vous baladez de terrasses en terrasses.
- ✈ Route vers le quartier de **Back Bay**, un des plus moderne et élégant de Boston. Longues et verdoyantes avenues, bordées de superbes maisons victoriennes qui prennent, les soirs d'été, de fascinants tons mordorés et parfois flamboyants, c'est aussi l'endroit idéal pour une pause shopping !
- ✈ **Beacon Hill** est le quartier où charme et romantisme caractérisent bien ce lieu. Ni commerces, ni panneaux publicitaires sur ces hauteurs verdoyantes. C'est depuis 1970, le quartier le plus huppé de la ville. Parcourez **Beacon Street**, l'une des rues les plus chics de Boston et classée monument historique. Sur Charles Street, vous verrez des maisons de briques sagement alignées au charme fou, des boutiques d'art et maisons d'antiquités.

Boston, MA > Salem > Portland, ME

- ✈ Départ le matin vers Salem, **célèbre pour ses sorcières**, l'une des plus anciennes villes des Etats-Unis. Cette ville est bien sûre connue pour ses **célèbres sorcières** dont le procès se déroula en 1692. En effet, une véritable hystérie collective s'empara de toute la région à la suite d'accusations de sorcellerie portées par huit jeunes filles, soudain en proie à de graves troubles du comportement. Mais c'est aujourd'hui un véritable succès commercial : les boutiques proposent l'attrait complet de la sorcière moderne !
- ✈ Puis **Gloucester**, un ancien port baleinier niché au cœur des superbes panoramas du **Cap Ann**, plus modeste que Cape Cod par rapport à son étendue sur l'océan mais qui reste une destination très agréable.
- ✈ L'historique **Portsmouth** possède tout ce qui fait le charme maritime de la Nouvelle Angleterre. **Animée en permanence**, elle est éclairée à son embouchure par **2 vieux phares**, le **Portsmouth Harbor Lighthouse** dominant les remparts de Fort Constitution à New Castle (New Hampshire) et le **Whaleback Lighthouse de Kittery** (Maine). **L'important patrimoine historique et architectural** de la cité s'explique par le commerce triangulaire, à l'origine de la fortune de la ville.



Jour 4

164 miles / 264 km

Hôtel « **Best Western Acadia Park Inn** ou **Wonder View Inn** » à Bar Harbor



Jour 5

235 miles / 378 km

Hôtel « **Lodge at Bretton Woods** ou **Appalachian Mountain** » à Bretton Woods



Jour 6

109 miles / 175 km

Hôtel « **Inn at Mill Falls** » à Meredith

Arrivée à **Portland** et visite du plus vieux phare des Etats-Unis qui permet de voir les **nombreuses îles de la Casco Bay**. La plus grande ville et port principal du Maine se situe sur la magnifique Casco Bay. Joli port, spécialisé dans la **pêche au homard**, Portland s'est développée à partir du 18e siècle grâce à la **construction navale** et au transport de bois. On peut y découvrir la maison du poète **Longfellow**, construite au 18e siècle.

Portland, ME > Acadia National Park > Bar Harbor, ME

- Route vers le **Parc National d'Acadia**, en longeant la côte sauvage, bordée de rochers découpés dans un granit rose.
- Halte à **Rockport**, un **délicieux village**, lieu de villégiature huppé de la Nouvelle-Angleterre (joli petit port de pêche à découvrir à pied).
- Continuation vers **Camden**, qui permet du haut de ses montagnes, de jouir d'un superbe panorama sur le port, **Penobscot Bay** et ses îles.
- Arrivée à **Bar Harbor**, pour une ballade que vous n'êtes pas près d'oublier, dans le **Parc National Acadia**, avec sa côte rocheuse déchiquetée, ses hautes falaises de granit roses battues par la mer bordent de vertes étendues de conifères où brille le reflet des eaux limpides des lacs et des ruisseaux. Le bout du monde, splendide et violent.
- Il offre également à ses visiteurs le spectacle de nombreuses merveilles naturelles, de la sereine splendeur de ses **forêts parsemées de lacs**, au déferlement tumultueux du ressac qui, dans certaines anses, a foré des **galeries profondes** de 25 mètres et plus, au cœur de la falaise de granit.
- La Park Loop Road (départ du Visitor Center) est une boucle de 27 miles (43km) qui permet de découvrir le sud est de l'île. Sand Beach est la seule plage de sable du parc. Elle marque le point de départ de l'Ocean Trail, l'un des plus beaux sentiers pédestres du parc (3 miles).

Bar Harbor, ME > White Mountains > Bretton Woods, NH

- Route vers l'état du **New Hampshire** et du décor des **White Mountains**.
- Faisant partie des Appalaches, elles sont considérées, comme **les montagnes les plus escarpées de la Nouvelle Angleterre**.
- Découverte de **paysages sauvages**, les White Mountains sont considérées comme le Toit de la Nouvelle-Angleterre.
- Les « montagnes blanches » forment la partie la plus élevée des Appalaches, où culmine le **mont Washington**. Leurs épaisses forêts, leurs vallées encaissées appelées **Notch** raviveront les amoureux de la nature qui chercheraient de la fraîcheur en été.
- Soirée paisible dans un décor apaisant.

Bretton Woods, NH > Mont Washington > Meredith, NH

- Départ pour le majestueux **Mont Washington**, le plus haut sommet du nord-est des Etats-Unis (1917m).
- Vous allez en voir de toutes les couleurs ! **Chaos de rochers, torrents et cascades, petites routes sinueuses**, sentiers de randonnée, profonds défilés surplombés de falaises blanches, antiques ponts couverts, **le décor des White Mountains est un enchantement permanent**.



Jour 7

139 miles / 224 km

Hôtel « **West Mountain Inn** ou **Arlington Inn** » à Arlington

Au sommet du mont, la température moyenne est rarement supérieure à 4°C, même en plein été ; pull et coupe vent indispensables !

- ➡ Puis poursuivez avec la **Kancamagus Highway**, une **route panoramique** (nombreux points de vue aménagés), taillée en 1960 dans un défilé rocheux au cœur d'une zone restée longtemps inaccessible. Elle mérite qu'on s'y attarde un peu ! Vous verrez également les **Sabbaday Falls**, des chutes à plusieurs niveaux, plongeant dans deux « marmites » géantes (accessible par un sentier).
- ➡ Arrivée à **Meredith**, charmante bourgade où il fait bon vivre.

Meredith, NH > Green Mountains > Arlington, VT

- ➡ Nous quittons **Meredith** et longeons la **Connecticut River**.
- ➡ Halte possible à **Laconia**, au bord du Lac Winnisquam, petite ville tranquille sauf lors de sa génialissime **Bike Week** (qui se tient chaque année en juin où plus de 300.000 personnes se rejoignent pour une semaine de festivités).
- ➡ Traversée des **Green Mountains**, faisant partie de la chaîne des Appalaches, pour rejoindre la ville d'**Arlington**. Cette chaîne de montagnes fait environ 400 km de long et son point culminant est le **Mont Mansfield** (1339m).

Jour 8

172 miles / 277 km

Hôtel « **La Quinta Inn & Suites** » à New Haven



Arlington, VT > Mohawk Trail > New Haven, CT

- ➡ Route en direction du **Mohawk Trail**, sympathique route historique (nom officiel d'une ancienne route de commerce qu'utilisaient les Indiens pour rejoindre les terres depuis l'Atlantique, longue d'une soixantaine de miles). Vous pourrez l'emprunter de North Adams à Greenfield. Vous y découvrirez des petites boutiques d'antiquités, villes historiques et des vues panoramiques.
- ➡ Poursuite vers **New Haven**, la deuxième plus grande ville de l'état de Connecticut. C'est ici que se situe l'université de **Yale**, l'une des plus prestigieuses du pays et du monde. Cela vaut le coup d'œil. Certaines installations sont ouvertes au public.
- ➡ New Haven possède une incroyable richesse de collection d'œuvres d'art et d'antiquités, allant de spécimens d'histoire naturelle à des instruments de musique anciens.

Jour 9

177 miles / 285 km

Hôtel « **ShoreWay Acres Inn** » à New Haven



New Haven, CT > Cape Cod > Falmouth, MA

- ➡ Départ de **New Haven** en longeant la côte. Passage par la ville de **Mystic** traversée par la rivière, puis **Newport**, bâtie sur une île à l'entrée de la baie de Narragansett, **l'une des cités les plus attrayantes de la côte Est**. De son riche passé de port marchand, elle a conservé un exceptionnel ensemble de maisons coloniales. **Thames Street**, très touristique, longe le port du Nord au Sud. Le quartier colonial s'étend autour de **Washington Square**. Les célèbres **manoirs** (constructions faites par les familles fortunées dans les années 1850) sont situés dans le quartier de Bellevue Street.
- ➡ Puis partons à la découverte de **Cape Cod**, ce bras replié qui s'avance dans l'océan et **offre près de 500km de littoral vierge et inapprivoisé**. Malgré l'afflux de touristes, Cape Cod a néanmoins gardé son **authenticité** : immenses **plages de sable blanc bordées de hautes dunes, falaises vertigineuses, villages traditionnels de maisons grises et adorables ports de pêche**.
- ➡ C'est la destination préférée des Bostoniens dès les premiers beaux jours et cela deviendra assurément la vôtre dès votre arrivée !



Jour 10

82 miles / 132 km

Hôtel « **Best Western Plus Roundhouse Suites** » à Boston



Jour 11

Jour 12

Falmouth, MA > Boston, MA

-  Dernière étape de ce fabuleux voyage et retour sur **Boston**.
-  Arrêt à **Plymouth**, qui est l'occasion pour tout Américain d'un pèlerinage aux sources de l'histoire de son pays, évoquant le souvenir du débarquement du **Mayflower**.
-  **Plymouth Plantation** est un parc d'attractions culturel avec des acteurs en costume d'époque qui se sont appropriés l'identité et l'histoire d'un colon ayant réellement vécu dans ce village. Ils s'expriment dans l'anglais en cours du XVIIe siècle.
-  Arrivée ensuite à **Boston** pour une dernière visite de cette ville Européenne à l'ambiance si sympathique et soirée inoubliable avant le redouté départ.

Boston, MA > Paris CDG

-  Le matin, remise de la moto ou de l'auto
-  Formule « **Accompagnée** » : transfert à l'aéroport de Boston.
-  Envol à destination de Paris.
-  Dîner et nuit à bord

Paris CDG

-  Petit déjeuner à bord.
-  Arrivée dans la matinée à l'aéroport de Paris CDG.

DATE DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :

 Du lundi 09 au vendredi 20 Septembre 2019.

Formule Accompagnée : Guide/accompagnateur dédié uniquement à votre groupe, à la date de votre choix. Informations & Tarifs au 01.47.46.09.58 ou demande de devis sur notre site internet

Formule Mototour & Autotour : Nous pouvons modifier la catégorie de l'hébergement (avec supplément et selon les disponibilités) pour cela, contactez nous au 01.47.46.09.58 ou info@amtpromotion.fr.

* **Ce programme est communiqué à titre indicatif**, nos formules étant flexibles, les sites ou visites dépendent intégralement de vos souhaits ! Certains sites peuvent être fermés pendant votre passage ou l'accès impossible pour diverses raisons (climatiques, de logistique, déviation etc.). Nous vous conseillons vivement de bien le préparer à l'avance et restons à votre disposition pour vous aiguiller.



Conditions de vente

Produit : **New England Tours – 12 jours / 10 nuits**

Prix par personne, en formule :	Accompagnée	Mototour	Autotour
Forfait Pilote Harley-Davidson	4.230,00 €	3.570,00 €	-
Forfait Conducteur Cat. C4 « Compact Car » **	-	-	2.460,00 €
Forfait Passager	2.520,00 €	1.860,00 €	1.860,00 €
Réduction chambre triple (deux lits doubles)		- 220,00 €	
Réduction chambre quadruple (deux lits doubles)		- 330,00 €	
Supplément chambre individuelle		1.020,00 €	
Supplément « Haute saison » aérien (Juillet/Août & Décembre)		390,00 €	
Supplément « Haute saison » location moto (août/septembre)	108,00 €	108,00 €	-

** d'autres catégorie sont disponible, pour cela RDV sur notre site internet ou contactez nous au 01.47.46.09.58

Ces prix comprennent :

- Le transport aérien **Paris > Boston > Paris**, en classe économique, sur vols réguliers de la compagnie Air France/Delta Air Lines ou American Airlines/British Airways,
- Les taxes d'aéroport, de sécurité **114 €** et la surcharge YQ (hausse du carburant) **256 €**,
- Le logement dans des hôtels mentionnés au programme ou similaire, en chambre double, taxes et services hôteliers,
- Les petits déjeuners (**offerts** par la plupart des hôtels Best Western et Choice),
- Formule « **Mototour & Accompagnée** » : **9 jours de location** d'une **Harley-Davidson**, prise et rendue à Boston, en **kilométrage illimité**, toutes les **taxes** (locales & environnementales), au choix les **assurances** : **VIP** (franchise à 2.000\$ et 3.000\$ en cas de vol) + **Roadside Assistance** (assistance avec frais de remorquage illimité) ou **VIP-ZERO** (plus de franchise sauf vol 1.000\$ et frais de crevaison inclus) ainsi que préparation de la moto. Casque américain, antivol et consigne bagages, disponible sur place.
- Formule « **Mototour** » : **les transferts de votre hôtel à notre centre de location**, le lendemain de votre arrivée et le jour de votre départ du centre de location à l'aéroport (dans un périmètre maximum de 11km),
- Formule « **Autotour** » : **10 jours de location** d'une voiture Cat. C4 « Compact Car » prise et rendue à l'aéroport Boston, en **kilométrage illimité**, les **assurances CDW & EP** (rachat de franchise et responsabilité civile à hauteur de 1.000.000\$) ainsi que toutes les **taxes** (locales, aéroport et surcharge states),
- Formule « **Accompagnée** » : les services d'un guide/accompagnateur professionnel bilingue, en van, durant l'intégralité du circuit, pour la logistique (hôtels, le transport des bagages, *organisation des pique-niques pour les déjeuners, diners, visites etc.*), l'assistance et tous les transferts.
- Un **carnet de voyage complet** : informations pratiques, guide touristique, étiquettes de bagage etc...

Ces prix ne comprennent pas : (cf Estimation Budgétaire moyenne, en page 7, ci-dessous)

- Les repas : petit-déjeuner (sauf ceux offerts), déjeuner et dîner, les boissons et frais de nature personnelle,
- L'essence, les visites, parkings et péages éventuels,
- Formule « **Mototour** » : les transferts de l'aéroport à l'hôtel et vice-versa,
- Formule « **Mototour & Accompagnée** » : le pilote additionnel (sauf avec VIP-ZERO), la caution via empreinte bancaire et franchise éventuelle,
- Supplément chambre individuelle,
- Supplément « haute saison » **aérien** (juillet/août) : 390 € par personne,
- Supplément « haute saison » **location moto** (août/septembre) : 12 € par jour de location,
- Les assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (en cas de règlement par carte « Visa Premier » ou « Mastercard Gold », nous vous conseillons vivement de consulter votre banque) :
 - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
 - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
 - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

En option :

- Moto : L'assurance **VIP-Zéro** (caution 100\$, plus de franchise, sauf vol 1.000\$, frais de crevaison inclus) : **10,00 € par jour**,
- Moto : **Roadside Assistance** : 10 € / jour de location,
- Moto/Auto : Supplément **pilote/conducteur additionnel** : **10,00 € par jour** (et par personne),
- Moto/Auto : La location d'un **GPS Garmin** (caution 250\$) : **15,00 € par jour**,
- Moto : Supplément **Honda** : **25,00 € par jour**.



Ce qu'il faut savoir

Formalités :

- ✈ A dater du **1er avril 2016**, les personnes qui souhaitent se rendre aux États-Unis devront présenter un passeport électronique qui contient une puce (*intégrant les données de la page d'identification du passeport*). Si la couverture de votre passeport porte le symbole  votre passeport est alors électronique.
- ✈ Pas besoin de visa, mais il faut obtenir une autorisation de voyage aux États-Unis, pour cela les voyageurs devront se connecter au site officiel l'ESTA (<https://esta.cbp.dhs.gov>) et remplir un formulaire en ligne et régler 14\$/ personne, (*l'équivalent du I-94W, qui devait être rempli à bord*), avec des informations personnelles et relatives à leur voyage.

Transport Aérien :

- ✈ Comme pour les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence.
- ✈ Pour cela, nous travaillons principalement avec 2 Compagnies Aériennes régulières : **Delta Air Lines/Air France**, en Code Share (partage de vol) via *Atlanta, Boston, Cincinnati, New York & US Airways* via Philadelphie.
- ✈ Nous pouvons également obtenir des **vois directs**, en fonction de votre date d'inscription et des disponibilités aériennes, sans escale sur **Boston**, au départ de Paris.

Hôtels :

Communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité.

- ✈ Pour vous assurer le meilleur confort, nous travaillons depuis de nombreuses années avec les meilleurs et plus grandes enseignes mondiales d'hôtellerie telles que :
 - **InterContinental Hotels Group** : leader mondial ** avec *Holiday Inn & Holiday Inn Express ; Crowne Plaza*
 - **Best Western International** : qui a créé trois catégories (*BW, BW Plus et BW Premier*), second au classement mondial,
 - Le groupe **Marriott Hotels & Resorts**
 - **Choice Hotels International** qui représente les hôtels *Quality Inn, Comfort Inn et Comfort Inn & Suites*,
 - **Hilton Worldwide** : avec ses franchises *Hampton Inn et Garden Inn*, entre autres,
 - *Ramada, Days Inn, Super 8, Travelodge, Howard Johnson etc.* appartenant au groupe **Wyndham Hotels and Resorts**.
- ✈ La plupart des hôtels que nous vous proposons sont **équipés d'une piscine et offrent les petits déjeuners continentaux** ainsi que le **parking gratuit**, sauf en centre-ville et en catégorie supérieure

Budget Prévisionnel (Information non contractuelle) :

- ✈ **Repas** : Petit déjeuner américain 12\$, déjeuner (fast food ou restauration rapide) comptez 18\$, dîner (Steakhouse) environ 30\$. **Soit de 50\$ (sans le pdj) à 60\$ par jour et par personne.**
- ✈ **Essence** : Pour un gallon (3,80 litres) compter entre 3,5 et 4,5 \$. Circuit à **moto** comptez environ 20\$ par jour. Pour une **voiture** (en fonction de la catégorie choisie) comptez à peu près 40-50\$ par jour.
- ✈ **Parking** : Gratuit pour la plupart dans les hôtels sauf en centre ville (ex : Boston, estimation à 25-30\$).

Températures moyennes :

- ✈ *Variées et très changeantes selon la saison et la région où on se trouve*, les États-Unis offrent un climat très varié de sa frontière avec le Canada jusqu'aux régions les plus tropicales voisines du Mexique, du froid des Grands Lacs aux températures extrêmes des déserts du Nevada ou du Colorado.
- ✈ **Boston** est très agréable de mai à octobre, est parfois prolongé d'un été indien.
- ✈ Le nord-est des USA connaît des hivers froids et enneigés.
- ✈ La **Nouvelle-Angleterre** connaît un climat tempéré froid et humide tout comme la majeure partie du Québec.
- ✈ La saison idéale pour effectuer ce circuit se situe entre fin **mai et septembre**.

Carnet de voyage :

- ✈ Environ un mois avant votre départ, nous vous remettons un **carnet de voyage** complet comprenant : guide personnalisé (1 par chambre), infos pratiques, étiquettes de bagages, vouchers (bon d'échanges), etc.



** selon le classement au 1er janvier 2013 – source MKG



Location Moto:

- ✈ Il faut avoir un **Permis A (plus de 35 kW)** national, et avoir plus de 21 ans.
- ✈ **Equipement** : Elles sont toutes équipées de sacoches, pare-brise et d'un appui dos (sauf les *Dyna*). Un Casque peut être fourni sur place, nous vous **conseillons vivement cependant, de prendre le vôtre. Des consignes** sont prévues en station, **sans frais**, pour laisser votre excédent de bagages.
- ✈ **Les modèles Harley-Davidson**: Electra Glide, Road King, Heritage Softail, Street Glide, Sportster 883...
- ✈ **Autres modèles** : Honda Goldwing 1800 : avec supplément 25 € / jour de location.
- ✈ Pour connaître tous les points de location et toutes les motos disponibles, merci de nous consulter.
- ✈ **Carte de crédit internationale obligatoire** pour la caution (Visa, American Express, Master Card, etc.) au même nom et prénom que le permis de conduire du pilote principal.
- ✈ Elles sont toutes louées en kilométrage illimité, avec au choix les **assurances** : **VIP** (franchise à 2.000\$ et 3.000\$ en cas de vol) + **Roadside Assistance** (assistance avec frais de remorquage illimité) ou **VIP-ZERO** (plus de franchise sauf vol 1.000\$ et frais de crevaison inclus) ainsi que préparation de la moto. En option vous pouvez souscrire aux assurances supplémentaires facultatives suivantes :
 - **VIP ZERO** (plus de franchise sauf vol à 1.000\$ et caution à 100\$ ainsi que les frais de crevaison inclus dont les frais de remorquage à hauteur de 100\$ par intervention et le pilote additionnel) : 10 € / jour de location.
 - **Roadside Assistance** : 10 € / jour de location.

Les transferts de l'hôtel au centre de location et vice versa sont assurés par le loueur.

Location Auto :

- ✈ Alamo est un de nos partenaires aux Etats-Unis & Canada. Il est l'un des leaders mondiaux en matière de location de véhicules. Avec des bureaux dans la plupart des aéroports, des véhicules en parfait état, un personnel compétent et réactif ainsi que des services irréprochables.
- ✈ **Le conducteur principal** doit être âgé d'un minimum de 25 ans avoir un permis de conduire national de plus de 2 ans ainsi qu'une carte bancaire internationale au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur principal (comme sur le voucher). Possibilité de louer un véhicule, avec un supplément pour les personnes âgées de 21 à 25 ans.
- ✈ Les véhicules sont loués par tranche de 24 heures, pris le jour de votre arrivée, à l'aéroport et rendus le jour de votre départ à l'aéroport.
- ✈ **Formule « Fully Inclusive »** : Kilométrage illimité, les assurances essentielles « CDW » et « EP », toutes les taxes (fédérale, locale, surcharge taxe et aéroport), l'assistance 24 heures/24. Conducteur(s) additionnel(s) : en **option**.
- ✈ Seule la catégorie et non un modèle précis de véhicule est garantie.
- ✈ **Les frais d'abandon (One Way Fee)** s'appliquent lorsque le véhicule est rendu dans un autre état que celui où il a été pris. Ces suppléments indiqués hors taxes sont à **régler sur place, à titre indicatif** :
 - De 0 à 200 miles = 100\$
 - De 201 à 500 miles = 150\$
 - De 501 à 1000 miles = 300\$
 - Au delà de 1000 miles = 500\$.

Conditions Particulières

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.

L'inscription / Règlement - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 45 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

Tarifs : Les prix indiqués dans le cahier des prix, Internet, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2019 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 25 juillet 2018 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure. En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du :

- Dollar Américain : base 1 USD = 0,82 €, Dollar Canadien : base 1 CAD = 0,67 €, Rand Afrique du Sud : base 1 ZAR = 0,067 €, dollar Australien AUD : 0,60 €.
- Ainsi que ceux des tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 60 jours par rapport à la date de départ.

En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.

Assurances Voyages : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, interruption ou modification, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

Formalités - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa (ESTA à remplir en ligne pour les USA), mais vous devrez être en possession d'un **passport individuel biométrique**.

- **Voiture** : vous devrez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans.
- **Moto** : vous devrez être âgé de plus de 21 ans, et avoir un permis A valide depuis plus de 2 ans (moto + de 35 kw).

Vous devez impérativement être en possession d'un permis de conduire national et d'une **carte bancaire internationale obligatoire au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur/pilote principal**.

Annulation/Modification - Toute annulation ou modification du fait du client entraînera les frais suivants :

- Plus de 60 jours avant le départ : 30% du montant total du voyage
- De 59 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

Prestations non utilisées : Le renoncement à l'une des prestations incluses dans un circuit ou un forfait donné, ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'un échange. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège, interrompt ou modifie son séjour pour quelque raison que ce soit.

Réclamation : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte. Après avoir saisi notre service après vente (par email amt@amtpromotion.fr et envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception) et à défaut d'une réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel.

Conditions Générales de Vente

En vertu de l'article R211-14 du Code du Tourisme - régissant les activités et professions du tourisme en ce qui concerne l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

Article R211-5. Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-6. Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil;
3. Les repas fournis;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R.211-13;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme;
13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article R211-7. L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8. Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil;
5. Le nombre de repas fournis;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-10;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur;
- 12 - Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13 - La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-6;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas

Location : Une première expérience à moto est requise pour effectuer un circuit. Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus. La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par tranche de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

Franchise moto:

- **USA (assurance VIP)** : Franchise 2.000\$ - 3.000\$ en cas de vol,
- **Canada** : Franchise de 2.000\$ (VIP) à Vancouver et jusqu'à 3.200 CAD au Québec (moto & motoneige),
- **Mexique (VIP)** : Franchise de 2.000\$,
- **Afrique du Sud** : Franchise de 20.000 ZAR,
- **Argentine** : Franchise de 4.000\$,
- **Australie** : Franchise 2.000\$ - 3.000\$ en cas de vol.

Minimum de participants : Les prix indiqués dans ce cahier ou sur le site Internet ont été établis sur la base de 8 motos (16 personnes).

- Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos (10 personnes).
- Si le groupe est inférieur à 5 motos (10 personnes), au moins 60 jours avant votre départ, nous vous proposerons des alternatives : changer de date, de circuit ou de maintenir ce circuit en formule « Mototour » sans accompagnateur (aux tarifs en vigueur) ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- Dans le cadre d'un groupe constitué, le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur, en cas d'annulation d'un des participants.

Hôtellerie : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers 11h-12h. Les chambres sont prévues avec 1 ou 2 lits maximum (chambre triple ou quadruple, deux lits doubles), aucune garantie sur la taille du lit (King size ou Queen Size).

de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.

Article R211-9. L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11. Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12. Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. **Article R211-13.** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.